

Paris, le 21 juillet 2023

**Remaniement : La FFMKR salue l'arrivée des ministres,
Aurélien Rousseau, Aurore Bergé et Fadila Khattabi et le maintien
d'Agnès Firmin le Bodo**

Suite au remaniement, Aurélien Rousseau remplace François Braun comme ministre de la Santé et de la Prévention. Aurore Bergé devient ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et remplace Jean-Christophe Combe. Elle sera épaulée par Fadila Khattabi, comme ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

La Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), salue ces nominations, tout comme l'action des ministres sortants. La FFMKR souhaite poursuivre les travaux engagés avec le ministère de la Santé, et en particulier ceux engagés auprès d'Agnès Firmin Le Bodo confirmée comme ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. La franchise de la ministre à l'occasion de sa venue au congrès de la FFMKR début juin, avait permis des échanges fructueux et appréciés.

La tâche qui attend les nouveaux ministres de l'avenue de Ségur est dense et ardue, le système de santé étant confronté à une crise sans précédent. La FFMKR sera mobilisée dès les jours prochains pour faire part aux ministres de ses propositions pour renforcer l'accès aux soins et rénover le système de santé avec les kinésithérapeutes libéraux dont l'ancrage territorial et le dynamisme sont une force.

La FFMKR continuera de défendre l'accès direct au kinésithérapeute comme un levier important d'économies pour l'Assurance maladie et d'amélioration de l'accès aux soins. Grâce à leur présence homogène dans les territoires et leur dynamique démographique, les kinésithérapeutes libéraux sont un levier essentiel à actionner pour produire des effets rapidement visibles.

La FFMKR souhaite que les chantiers ouverts soient accélérés et menés à leur terme. Il s'agit notamment de l'intégration des kinésithérapeutes dans la mise en place et l'organisation des rendez-vous de prévention à tous les âges de la vie, de la prescription de l'Activité physique adaptée (APA), mais aussi de l'accès direct dont les modalités doivent être assouplies pour soulager les tensions sur les services hospitaliers d'urgences et dégager du temps médical pour les généralistes libéraux.

Le rôle des kinésithérapeutes dans la prévention de la perte d'autonomie sera aussi particulièrement précieux. La FFMKR invite ainsi Aurore Bergé à engager, dans le cadre de la réforme du « Bien vieillir », une reconnaissance du kinésithérapeute coordonnateur qui contribuerait à lutter contre l'âgisme et agir sur les déterminants modifiables de la dépendance.

La FFMKR sera attentive aux évolutions de la profession et défendra, auprès des ministres, la reconnaissance des « spécificités d'exercice » en kinésithérapie, qui va de pair avec la téléexpertise entre kinésithérapeutes, et constituent un atout d'efficacité des prises en charge.

.../...

La mise en place des mesures de l'avenant 7, qui vient d'être signé avec l'Assurance maladie, fera également partie des points de vigilance de la FFMKR. Le calendrier d'application des revalorisations doit être tenu. Les engagements pris, notamment sur les mesures relatives à la démographie des kinésithérapeutes, devront être respectés, avec une adaptation du dispositif qui tient compte des attentes des étudiants et des jeunes diplômés.

La FFMKR, premier syndicat représentatif des kinésithérapeutes libéraux, prendra contact avec les différents ministres pour échanger et construire les accords qui permettront d'accélérer la transformation du système de santé avec les kinésithérapeutes.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org